



# INFOS NIEVROZ

BULLETIN REALISE PAR LA MAIRIE DE NIEVROZ

N° 10 – JUILLET 2007

## Sommaire

- Flash info 1
- Dossiers administratifs 2
- Travaux Services Techniques 3
- « Bien vivre » à Niévroz 4

## Utile ...

- Pompiers 18
- SAMU 15
- Gendarmerie 04.78.06.10.24 / 17
- Centre anti-poisons 04.72.11.69.11
- Taxi Millet : 04.78.06.07.36 / 06.86.27.89.68

- Mairie Tél. : 04.78.06.12.50  
Fax : 04.72.25.90.64  
Courriel : [mairie@ville-nievroz.fr](mailto:mairie@ville-nievroz.fr)  
Site internet : [ville-nievroz.fr](http://ville-nievroz.fr)  
Horaire du secrétariat :  
08 H 30 à 11 H 30 : du mardi au samedi  
14 H 30 à 17 H 30 : le mardi  
14 H 30 à 17 H 00 : le vendredi

- Déchetterie  
Heures d'ouverture :  
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi :  
09 H 00 à 12 H 00 – 14 H 00 à 19 H 00  
Samedi : 09 H 00 à 19 H 00 en continu

Important : se munir d'une pièce d'identité  
pour justificatif de domicile

- Ramassage des ordures ménagères : **Mardi**

Le Comité Fleurissement  
organise le concours

« *Maisons Fleuries 2007* »

*Voir coupon d'inscription  
à l'intérieur.*



Dossier « CFAL » :

↳ RDV au Ministère de Transports avec M. Bussereau  
prévu le 19 septembre 2007 à 15 h 00.

↳ RDV avec le nouveau Préfet de Région M. Gérault  
envisagé pour le 26 juillet prochain.

## TRAVAUX Rue Henri DUNANT

Les travaux de réaménagement et de mise en sécurité de la rue Henri Dunant ont débutés en mars 2007 et devaient s'achever en novembre 2007.

Un jugement vient d'être rendu au sujet de l'affaire opposant le Syndicat d'Electricité de l'Ain (SIEA) à M. Le Préfet ainsi qu'à l'entreprise SBTP, concernant les marchés de travaux d'électrification, de gaz et de télécommunications.

Cette décision annule les marchés en cours dans le département et donc ceux concernant la rue H. Dunant. Ce qui a pour conséquence l'arrêt immédiat de tous les travaux.

De nouveaux marchés vont être passés et signés mais entraînent d'ores et déjà un important retard dans nos réalisations.

En conséquence, les travaux devraient reprendre fin août 2007 pour s'achever en février-mars 2008 au plus tard.

En attendant, la rue H. Dunant a été remise à la circulation pendant l'été afin de limiter la gêne pour tous les riverains et Niévrandais.

# **DOSSIERS ADMINISTRATIFS particuliers**

*Traités de novembre 2006 à juin 2007*

## **Travaux d'Eclairage Public - Rue Henri Dunant**

Procédure d'appel d'offres pour la signature d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Confection des dossiers de consultations des entreprises, ouverture des plis, et attribution du marché en cours.

## **Travaux d'Assainissement - Rue Henri Dunant**

Procédure d'Appel d'offres pour la signature d'un Marché à Procédure Adaptée, ouverture des plis et attribution du marché à l'entreprise SADE.

## **Travaux de voirie - Rue Henri Dunant**

Confection des dossiers d'appel d'offres en relation avec la DDE, consultation des entreprises, ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, et attribution du marché en cours.

## **Travaux annuels de voirie**

Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie en cours.

## **Enquête publique**

Un dossier d'enquête publique a été réalisé avec le cabinet Plantier pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la rue Henri Dunant. Bon nombre de propriétaires ont déjà été contactés et l'enquête publique aura lieu dès la rentrée.

## **Recensement de la population**

L'organisation de ce recensement a représenté une lourde tâche administrative pendant les deux premiers mois de l'année avec le recrutement de deux agents recenseurs, la formation du personnel par l'INSEE et l'organisation proprement dite du recensement.

Le résultat provisoire, connu à ce jour, résultant du comptage par l'INSEE, donne le chiffre de 459 résidences principales et 1487 habitants.

## **Contentieux d'urbanisme**

Plusieurs dossiers de contentieux d'urbanisme sont toujours en cours et un suivi attentif est fait régulièrement.

## **Organisation des Elections**

Présidentielles (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour) et Législatives.

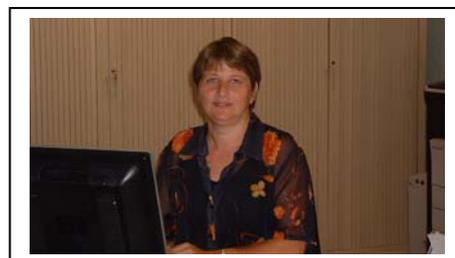
## **Personnel Communal**

Signalons que toutes ces tâches, lourdes et occasionnelles, ont été réalisées par le secrétariat en effectif réduit suite au départ de Mme Marie-Ange Ferrière en février, remplacée par Mme Isabelle Raphanel en Juin. Tous nos remerciements au personnel administratif qui a fait preuve une fois encore de son professionnalisme et de son engagement pour le service public, pour le bien être de nos concitoyens.

## **Arrivée d'une nouvelle secrétaire**

Marie-Ange Ferrière ayant quitté la Mairie de Niévroz pour un poste au Conseil Général du Rhône, la commune est heureuse d'accueillir Isabelle Raphanel. Isabelle était auparavant en poste à la Mairie de Miribel où elle s'occupait de la gestion du personnel.

Nous lui souhaitons, au nom de tous les habitants de Niévroz, une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.



## TRAVAUX Services Techniques

- Le parcours de santé

Un parcours de santé de 9 agrès a été récemment installé au Lac des Pyes pour le bonheur des sportifs Niévrandais, petits et grands. Néanmoins, afin de pouvoir bénéficier en toute sécurité de ce nouvel équipement, un temps de séchage de 21 jours des massifs en béton est nécessaire. **Le parcours de santé sera donc disponible à partir du 4 août 2007.**

- Pose de dalles derrière la salle des fêtes

Afin de parfaire les abords de la cuisine derrière la salle des fêtes, des dalles ont été installées tout le long courant juin et confèrent une bonne accessibilité et une meilleure propreté à cet endroit.

- Travaux sur RD61

Certains d'entre vous ont pu constater la pose de panneaux signalétiques à la sortie de Niévroz et à l'entrée de Thil. Le Conseil Général de l'Ain prévoit la réfection de ce tronçon de route pendant l'été.

- Nouvelle tondeuse

Une nouvelle tondeuse a été achetée début juillet 2007. Par sa largeur de coupe et le déchargement hydraulique de l'herbe coupée, elle facilitera grandement le travail de nos employés et permettra de gagner en efficacité.

- ADSL au groupe scolaire

L'ADSL sera installé au groupe scolaire pendant l'été 2007.

- Elagage par RFF le long de la ligne du TGV

L'entreprise Balufin (missionnée par RFF) a procédé à l'élagage sous les viaducs le long de la ligne du TGV en juin 2007.

- Réfection façade de la Mairie

Fin juin-début juillet, les employés communaux ont parfaitement réussi à redonner une nouvelle « jeunesse » à la façade de la Mairie.



# *L'été revient... Quelques rappels pour « bien vivre » à Niévroz !*

## ↳ Campagne contre le bruit ! (Suivant Arrêté Préfectoral de septembre 2000)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous tenons également à rappeler à chaque propriétaire de chien(s) qu'il doit prendre toutes les mesures utiles, telles que musellement ou enfermement dans un lieu clos et isolé des habitations pour empêcher que les aboiements ou hurlements de ces animaux ne troublent le voisinage.

## ↳ Prévention contre le feu !

*Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.*

*Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.*



**Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions qui figurent dans l'arrêté Préfectoral du 06 octobre 2005, affiché en Mairie.**

## ↳ Les haies sur la voie publique !

Il est rappelé aux propriétaires que l'élagage des arbres et haies est obligatoire dès lors qu'ils sont en contact avec les lignes électriques ou téléphoniques ou qu'ils débordent sur la voie publique (arrêté préfectoral n° 90481 du 23 février 1990).

**Un rappel au cas par cas sera effectué par la Police Municipale.**

## ↳ Niévroz Propre !

Une demi-journée « NIEVROZ PROPRE » va être organisée le **29 septembre 2007**.

Nous invitons tous ceux qui le voudront à participer à cette opération (se munir de gants et de bottes).

## ↳ Mini Stade !

Dans le cadre du *bien vivre ensemble* et dans le *respect des usagers et du voisinage*, nous rappelons les horaires d'ouverture du mini-stade.

Tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés),

**09h00 à 20h00 du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre,**

**09h00 à 18h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,**

Les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 toute l'année.